

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 4 octobre 2023

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

c.

Pierre Fortier
Élu visé
Maire de la Ville de Plessisville
1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1R3

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Fortier est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement N° 1801 relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus et la Ville de Plessisville (ci-après « Code »)* alors qu'il était maire de cette Ville, à savoir :

- I. Le ou vers vers le 21 juillet 2023, monsieur Fortier a eu sciemment un intérêt indirect dans un contrat avec la Ville, contrevenant ainsi à l'article 5.3.6 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca